

# RAPPORT FINANCIER PIMMS LYON MÉTROPOLE 2019

## LE MOT DU TRESORIER

Les recettes du PIMMS Lyon Métropole ont progressé pour atteindre 1 577 000 € en 2019. Elles proviennent pour moitié des prestations de services réalisées en croissance de 10% ; la seconde moitié est principalement constituée des subventions dont les aides aux postes qui enregistrent une baisse sur l'exercice de 6%. Les charges 2019 atteignent 1 548 K€ et sont constituées à 80% des charges de personnel. Il en résulte un résultat excédentaire de 33 000€ (contre 22 000 € en 2018). Ces ressources permettent de financer un besoin en trésorerie très fluctuant au cours de l'année. Dans le contexte particulier du COVID de l'année 2020, ils sont un gage de sécurité.



Grégory LOBERT  
Trésorier

### Le PIMMS Lyon Métropole en quelques chiffres

*Nombre de personnes accompagnées : 196 470*

*Nombre de motifs traités : 291 234*

*Nombre de médiateurs/trices : 47 salariés*

*Nombre d'années d'existence : 25 ans*

## SOMMAIRE

<b>1 - Compte Emplois / Ressources</b>	<b>P4</b>
<b>2 - Bilan &amp; Compte de résultat</b>	<b>P6</b>
a) Bilan au 31/12/19	
b) Analyse	
c) Compte de résultat 2019	
d) Analyse	
<b>3 - Remarques complémentaires</b>	<b>P10</b>

## COMPTE EMPLOIS / RESSOURCES

### a) Les emplois

Ils se décomposent comme suit :

En K€	2019	2018	Var.19/18	Var. %
Achats et charges externes	253	240	13	5%
Charges fiscales	21	45	-24	-54%
Rémunérations	1 034	994	40	4%
Charges sociales	188	201	-13	-7%
Dotations amts et provisions	53	37	17	45%
<b>TOTAL</b>	<b>1 548</b>	<b>1 516</b>	<b>32</b>	<b>2%</b>

- **Les autres achats et charges externes** sont constituées des achats de petit matériel et équipement pour les 7 points d'accueil, les locations immobilières et mobilières, la maintenance informatique, les honoraires des prestataires externes (formation, expert-comptable...) et les frais de déplacements des salariés. **Elles s'élèvent à 253 K€ et enregistrent une légère hausse sur la période (+5%) en lien avec une nouvelle méthode de comptabilisation des indemnités TCL (+14 K€) sur l'exercice 2019. Après retraitement, les charges externes sont donc à l'identique de 2018 en dépit d'une augmentation de la masse salariale.**
- **Les charges fiscales** enregistrent une baisse importante, consécutive à la fiscalisation de l'association l'année passée et à la récupération de l'abattement de la taxe sur les salaires au titre de l'exercice 2018.
- **Les rémunérations et charges sociales** comprennent les salaires versés aux médiateurs et médiatrices ainsi qu'à l'équipe encadrante et les avantages sociaux : mutuelle et indemnité transport. Le montant global sur l'exercice 2019 est de 1 222 K€ contre 1 195 K€ en 2018 soit une variation nette de 27 K€ ou 2%. Celle-ci est notamment liée à l'impact année pleine du recrutement en août 2018 d'une assistante de gestion en CDI. **Le nombre d'ETP moyen s'élève à 49,2 en 2019 contre 48,4 en 2018.**
- **Les dotations aux amortissements et provisions** sont constituées des amortissements inhérents aux achats de matériels informatiques sur l'exercice (tablettes hybrides pour les ateliers numériques à destination des usagers, licences Windows...) pour un montant de 13 K€ et d'une provision pour litige avec l'ancien organisme de formation AGEFOS PME pour 39 K€ (cf. explication bilancielle en p.7).

## b) Les ressources

Elles se décomposent comme suit :

En K€	2019	2018	Var.19/18	Var. %
Chiffre d'affaires (prestations)	648	591	58	10%
Subventions d'exploitation	478	506	-28	-6%
Aides sur contrat	373	393	-20	-5%
Produits d'activités annexes	3	10		
Reprise de provisions et transfert de charges	74	-1	75	
<b>TOTAL</b>	<b>1 577</b>	<b>1 499</b>	<b>84</b>	<b>6%</b>

- **Les prestations enregistrent une hausse importante de 10%** essentiellement en lien avec une nouvelle mission d'inclusion bancaire réalisée dans 9 bureaux de poste de la Métropole à compter d'avril 2019. Cette mission ne sera pas reconduite à compter du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020. Elle permet d'absorber la baisse d'activité pour l'entreprise Eau Grand du Lyon qui engendre une perte financière de 38 K€ sur l'exercice.
- **Les subventions publiques s'élèvent à 478 K€** et sont principalement constituées par
  - **La subvention MSAP à hauteur de 210 K€** soit 30 K€/points d'accueil PIMMS, identique à l'année passée. **L'octroi du Label France Services en 2020 induit exactement le même financement tandis que l'on passe de 5 à 9 opérateurs de services publics puisque la MSA, le Ministère de la Justice, le Ministère des Finances et celui de l'Intérieur viennent s'ajouter au bouquet de services proposés.**
  - **Le partenariat entre la Préfecture du Rhône et les PIMMS de la région** autour des dossiers naturalisation existe depuis 2006. En mars 2019, le Conseil d'Administration a voté l'arrêt de ce dispositif pas suffisamment rémunérateur et source de nombreux conflits à gérer pour les salariés du PIMMS Lyon Métropole. **La date de fin arrêtée est le 31/03/20. Pour autant, la préfecture a soutenu financièrement le Pimms Lyon Métropole sur l'exercice 2019 à hauteur de 95 K€ et a accepté de prendre en charge un poste de médiateur supplémentaire au cours du 2<sup>nd</sup> semestre afin d'assurer la fluidité du traitement des dossiers des postulants.**
  - La Poste soutient également le concept Pimms et la médiation sur site grâce à une subvention de fonctionnement de 77 K€ chaque année.
  - **Les participations des 5 communes d'implantation des PIMMS et de la Métropole Grand Lyon atteignent 96 K€ sur l'exercice soit 11% des subventions publiques (aides sur contrat incluses) et seulement 6% du total des produits d'exploitation. Sachant que l'ensemble des missions d'un PIMMS bénéficie aux habitants d'un territoire en facilitant l'accès aux droits, le fort impact social et de régulation de conflits sociaux n'est pas reconnu financièrement par les collectivités.**

- **Les aides sur contrats enregistrent une légère baisse de 5% par rapport à 2018** en raison de la disparition totale des contrats d'avenir. La prise en charge des contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) est très inférieure et est comprise entre 40% et 60% d'un contrat de 26H. **Un nouvel arrêté préfectoral est paru en mars 2020 pour abaisser encore le financement à 35% tout en limitant la durée de renouvellement à 6 mois sauf cas spécifiques.**
- **La reprise sur provision** correspond au solde du FIO 2018 versé en 2019 pour 30 K€.  
**Les transferts de charges** sont constitués par le remboursement des coûts de formation en lien avec les salariés en contrats de professionnalisation (25 K€) et au remboursement des indemnités maladie (IJJS) par l'assurance maladie (12 K€).

## BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 2019

### a) Bilan au 31/12/19

ACTIF (en K€)	Montant net au 31/12/19	Montant net au 31/12/18	Var. 19/18	PASSIF (en K€)	Montant net au 31/12/19	Montant net au 31/12/18	Var. 19/18
Immobilisations incorporelles	2	0	2	Fonds associatifs			
Immobilisations corporelles	25	34	-9	Report à nouveau	110	88	22
Immobilisations financières	1	1	0	Résultat de l'exercice	33	22	11
				Subvention d'investissement	109	111	-3
<b>Total Actif immobilisé</b>	<b>27</b>	<b>35</b>	<b>-8</b>	<b>Total Capitaux propres</b>	<b>251</b>	<b>221</b>	<b>30</b>
				<b>Provision pour risques&amp;charges</b>	<b>39</b>	<b>30</b>	<b>10</b>
Stocks marchandises	0	2	-2	Dettes fournisseurs	34	25	9
Créances Clients	287	239	48	Dettes fiscales et sociales	157	133	23
Disponibilités	278	143	134	Autres dettes	3	12	-9
<b>Total Actif circulant</b>	<b>564</b>	<b>384</b>	<b>181</b>	<b>Total Dettes</b>	<b>193</b>	<b>171</b>	<b>23</b>
				PCA	126	13	113
CCA	19	16	2	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>610</b>	<b>435</b>	<b>175</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>610</b>	<b>435</b>	<b>175</b>				

### b) Analyse

- **Actif**
  - **Les créances clients** s'élèvent à 287 K€ au 31.12.19 contre 239 K€ au 31.12.18 et enregistrent une progression de 20%. Elles sont constituées par :
    - les créances clients (prestations restant à percevoir) pour 90 K€,
    - les factures à établir au titre du dernier trimestre 2020 (98 K€),
    - les autres créances pour 99 K€ (principalement des subventions non perçues sur l'exercice 2019).
  - **Les disponibilités** s'élèvent à 278 K€ au 31.12.19 soit près du double par rapport au 31.12.18. Cela s'explique par :
    - le versement du solde de la subvention FSE 2017 (35,5 K€),
    - le paiement de la subvention MSAP (29,6 K€) provisionnée au 31.12.18,
    - le versement du CICE au titre de l'exercice 2018 de 54,2 K€,
    - et la récupération d'un trop payé de taxe sur les salaires 2018 pour un montant de 21 K€.

La trésorerie reste néanmoins fragile et oscille entre 1 et 2 mois de couverture. C'est un point récurrent dans le fonctionnement du PIMMS qui fera l'objet d'une attention particulière lors de la révision du modèle économique en 2020 grâce à l'accompagnement DLA débuté en 2019.

- Les charges constatées d'avance (CCA) sont composées des loyers du matériel (photocopieurs, téléphones) et des assurances de locaux (AXA) au 31.12.19.
- **Passif**
  - **La subvention d'investissement** est constituée d'une partie de la subvention MSAP 2017 (113 K€) allouée à la rénovation des points d'accueil PIMMS. La variation constatée sur l'exercice (3 K€) reste très faible puisque le plan d'investissements (vitrophanie, achat de mobiliers) a bien été conçu mais le Pimms Lyon Métropole n'a pu le mettre en œuvre en raison d'une trésorerie trop fragile en 2019. Les investissements auraient dû avoir lieu au cours du premier semestre 2020 mais la crise sanitaire COVID-19 l'en a empêché.
  - **La provision pour risque et charges** se réfère à un litige qui oppose l'AGEFOS PME et le Pimms Lyon Métropole au sujet du financement de formations au titre des années antérieures à 2018 qui n'auraient pas dû l'être selon les nouveaux interlocuteurs de l'organisme paritaire. La somme réclamée a donc fait l'objet d'une provision en 2019.  
  
La subvention MSAP au titre du Fonds Inter Opérateur (FIO) ayant été soldée en 2019, la provision de 30 K€ en 2018 a été intégralement reprise.
  - Les Produits Constatés d'Avance (PCA) s'élèvent à 126 K€ au 31.12.19 et enregistrent une très nette augmentation par rapport à 2018 (+113 K€). Ils sont constitués d'une avance de fonds réalisé par le nouveau prestataire de copieurs Konica en prévision des coûts de résiliation de l'ancien contrat (52 K€), des versements de subventions rattachées à des actions de l'exercice 2020 (1<sup>er</sup> trimestre de La Poste (26 K€), Malakoff Humanis (35 K€) et la fondation AFNIC (10 K€)).

## COMPTE DE RESULTAT 2019

### a) Compte de résultat 2019

En K€	2019 Réalisé 31.12.19	2018 Réalisé 31.12	Var.19/18	Var. %
Prestations de services	648	591	58	10%
Subventions d'exploitation	478	506	-28	-6%
Aides sur contrats	373	393	-20	-5%
Autres produits	3	10	-7	
Reprises sur provision et transfert de charges	74	-1	75	
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>1 577</b>	<b>1 499</b>	<b>78</b>	<b>5%</b>
Autres achats et charges externes	253	240	13	6%
Impôts et taxes	21	45	-24	-54%
Salaires et traitements	1 034	994	40	4%
Charges sociales	188	201	-13	-7%
Dotations aux amortissements	13	6	7	
Dotations aux provisions	39	30	9	32%
Autres charges	1	1	0	
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>1 548</b>	<b>1 516</b>	<b>32</b>	<b>2%</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>29</b>	<b>-17</b>	<b>46</b>	
Intérêts et charges	0	0		
Produits financiers de participation	0	0		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Produits exceptionnels	15	59	-43	
Charges exceptionnelles	7	20	-13	
Impôts sur les sociétés	4			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>33</b>	<b>22</b>	<b>11</b>	<b>50%</b>

Le résultat 2019 s'établit à 33 K€ contre 22 K€ l'année passée mais avec une nette amélioration du résultat d'exploitation qui passe de -17 K€ à 29 K€.

## REMARQUES COMPLEMENTAIRES

03

- L'exercice 2019 a été marqué par un changement de cabinet comptable ce qui explique le retraitement des comptes 2019 qui ne correspondent plus à ceux présentés dans le précédent rapport financier.
- L'exercice 2020 est d'ores et déjà marqué par la crise sanitaire (COVID-19) intervenue en mars en France et qui a concouru à la fermeture de l'ensemble des points d'accueil du PIMMS Lyon Métropole à compter du 17 mars jusqu'au 18 mai 2020. L'ensemble des médiateurs sociaux a été placé en activité partielle à 100% durant cette période.